

L'idée de nation: du postulat de Marcel Mauss à la question actuelle des identités nationales et culturelles Albert Doja

▶ To cite this version:

Albert Doja. L'idée de nation: du postulat de Marcel Mauss à la question actuelle des identités nationales et culturelles. Revue de l'Institut de Sociologie, 1996, 1-4, pp.201-212. halshs-00406312

HAL Id: halshs-00406312 https://shs.hal.science/halshs-00406312

Submitted on 17 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE

Université libre de Bruxelles

La seconde thèse Pierre Lassave
- Varia -
Réflexions sociologiques sur la nature et la dialectique des rapports entre l'enseignement secondaire et l'enseignement tertiaire HENRI JANNE
Le pédagogisme comme modalité moderne de la Bildung - Lien social et infantilisation
L'idée de Nation : du postulat de Marcel Mauss à la question actuelle des identités nationales
De la nature du lien entre famille et santé PASCALI MARTIN
Entre affiliation et désaffiliation : le sociologue et son terrain Gerard Fabure et Laurence Roulléau-Berger
Islam politique, Islam populaire et Islam savant Hourea Benauta
Sur le métier de sociologue : propos d'une jeune chercheuse
La mobilisation du personnel des forges de Clabecq : analyse d'un mouvement autonome et séditieux Laurence Vanoammes Laurence Laurence Laurence Vanoammes Laurence d'un mouvement autonome et séditieux
Relations entre citoyens et experts dans la gestion des problèmes d'environnement EDWIN ZACCAI

- NOTES CRITIQUES - NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES -

1 9 9 6 / 1 - 4

INSTITUT DE SOCIOLOGIE

(Fondé par Ernest Solvay)

Président du Conseil d'administration et directeur : Alain ERALY

REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE

Directeur de la publication : Claude JAVEAU

Conseil de rédaction: Luc de Heusch, Jean-Marc Ferry, Pierre Mertens, Marianne Mesnil, Michel Meyer, Firouzeh Nahavandi, Pierre Salmon, Gabriel Thoveron (Université Libre de Bruxelles); Alain Bourdin (Université de Paris VIII); Jacques Zylberberg (Université Laval, Québec).

Secrétaire de rédaction : Christine Berckmans

Adresse pour la correspondance, la vente et les abonnements :

REVUE DE L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE Avenue Jeanne 44 (CP 124) – B-1050 Bruxelles Téléphone : 32-(0)2-650.34.32 – 650.34.37

Télécopie: 32-(0)2-650.33.04

Ce numéro a été confectionné avec l'aide d'Anne Bivert et de Jules Eugène.

L'idée de nation:

Du postulat de Marcel Mauss à la question actuelle des identités nationales

Albert DOJA Maison des Sciences de l'Homme, Paris

Introduction

L'ouvrage inachevé de Marcel Mauss sur la Nation (1953), peu commenté par ses élèves, disciples et successeurs, est pourtant représentatif d'un mode de pensée répandu au lendemain de la Première Guerre mondiale. Que ce sujet ait attiré l'attention, rien n'était alors plus naturel : la carte de l'Europe était pour la première fois, et ce devait être la seule, redessinée selon le principe des nationalités. Marcel Mauss voyait dans la nation, avec sa volonté d'individuation et sa mentalité, la société par excellence, le type d'organisation sociale supérieure auquel les Européens ont accédé les premiers. Conception aujourd'hui pour de multiples raisons passée de mode : ni la volonté d'intégration nationale ni la volonté d'individuation nationale ne substistent telles quelles.

Nous savons mieux aujourd'hui qu'il n'existe pas de société par excellence, que toute nation connaît des tensions internes, des micronationalismes potentiels, qu'aucune nation n'est refermée sur elle-même ou pleinement individuée, en bref, que la nation ne constitue pas une totalité qui s'imposerait d'elle-même à l'historien. La civilisation, ensemble de plusieurs nations, ne s'impose pas non plus d'elle-même à l'historien, mais la dissolution de toutes les totalités ouvre la voie à

Le sujet de ce texte fut initialement traité lors d'un cours d'« Histoire et épistémologie de l'anthropologie sociale : de Marcel Mauss à Claude Lévi-Strauss », que j'ai donné en 1995-96 devant mes étudiants du Département de Sociologie à l'Université de Paris 8 Vincennes – Saint-Denis. Une première version fut préparée à l'occasion de la Conférence Internationale Marcel Mauss Today, organisée par l'Institut d'Anthropologie sociale et culturelle de l'Université d'Oxford du 26 au 29 septembre 1996. Je remercie Wendy James de l'Université d'Oxford de m'avoir invité à préparer la communication.

l'analyse d'ensembles multiples, qui peuvent tous devenir objets historiques¹.

Chacun de ces ensembles historiques comporte à la fois des systèmes d'idées plus ou moins cohérents, des systèmes sociaux plus ou moins cristallisés, ces différents systèmes étant ou bien liés les uns les autres par des connexions logiques ou causales, ou bien simplement juxtaposés. À partir de l'étude des concepts de « nation », de « nationalisme » et de « citoyenneté », dans leur perspective historique (J. Armstrong, E. Gellner, E. Hobsbawm, H. Kohn, H. Seton-Watson, L.L. Snyder, etc.) comme dans leur profondeur sociologique (K. Deutsch, A. Smith, D. Schnapper, etc.), il faudrait tester le postulat atypique de Marcel Mauss sur la nation (1953), en examinant différentes situations sociales et politiques, historiques ou actuelles, et essayer de redéfinir une conception anthropologique de l'idée de nation.

Les ouvrages théoriques qui éclairent le problème de la nature des nations et des mouvements nationaux ainsi que de leur rôle dans le développement historique tournent presque tous autour d'une question essentielle: qu'est-ce que c'est qu'une nation? Quoi qu'il en soit, la nation n'est pas du même ordre que les formations sociales primaires telles que les clans ou les tribus, les villages ou les cités, dans la lignée desquels Marcel Mauss voulait l'inscrire. Aucun des facteurs qui expliquent la formation de ces groupements, l'ethnie, le territoire, la religion, la langue, ne suffit à rendre compte de la réalité nationale. On a souvent tenté d'établir des critères objectifs définissant la nation, ou d'expliquer pourquoi certains groupes sont devenus des « nations » et d'autres non, et on s'est appuyé pour ce faire soit sur des critères uniques tels que la langue ou l'ethnie, soit sur un ensemble de critères tels que la langue, le territoire commun. l'histoire commune, les traits culturels et bien d'autres choses. Mais les critères utilisés dans ce but se sont avérés eux aussi flous, mouvants, ambigus et, parfois, inutiles. En admettant que l'on puisse identifier les caractères raciaux, on constate qu'ils ne se retrouvent pas dans les nations modernes. Et pas davantage celles-ci ne procèdent de l'identité de langue ou de religion. Il y a des nations plurilingues et il en est où plusieurs religions sont professées. Enfin, l'histoire nous fait connaître des nations qui furent ou sont encore sans territoire propre. Si l'on écarte les définitions objectives, seules restent alors les définitions subjectives, qu'elles soient collectives ou individuelles. Mais ces définitions sont également vulnérables à l'objection que définir une nation par la conscience qu'ont ses membres d'y appartenir est tautologique. Et cela ne sous-entend pas une définition purement subjective de la « nation ».

La nation albanaise

La formation des nations balkaniques, « imparfaites », en tout cas « de forme inférieure » à la conception de Marcel Mauss, comme celle des Albanais par exemple, représente un type de sociétés qui « sont loin d'être encore toutes de la même nature et du même rang dans l'évolution ; les considérer comme égales est une injustice à l'égard de celles d'entre elles où la civilisation et le sens du droit sont plus pleinement développés² ».

Dans le courant du dix-neuvième siècle, quatre États nationaux, autonomes puis indépendants, se sont formés dans la partie européenne de l'Empire ottoman: la Grèce, la Serbie, le Monténégro et la Bulgarie. Après le Congrès de Berlin de 1878, l'Empire ottoman ne conserve en Europe continentale que la Thrace, la Macédoine, l'Épire, le territoire de l'Albanie actuelle, la Cossovie et le Sandjak de Novi Pazar. Ce sont pour les États balkaniques des territoires à prendre. Apparaît alors une zone d'interférences entre prétentions territoriales dont la complexité a placé la question d'Orient dans des conditions de virtualités nationales et étatiques multiples, d'incertitude totale.

Cette complexité et cette incertitude tiennent d'une part à ce que ces territoires sont les derniers à conquérir, d'autre part à ce que le processus d'affirmation nationale y est moins avancé qu'ailleurs. Les États balkaniques, produits de nationalismes asynchrones, constitués par accrétions territoriales successives, y sont en compétition pour la capture identitaire des populations, ce qui devait ouvrir la voie au contrôle politique de l'espace. Ainsi, la détermination nationale des populations chrétiennes de la Macédoine constitue un enjeu entre la Serbie, la Bulgarie et la Grèce, mais aussi entre les autorités religieuses, sans compter les ingérences extra-balkaniques³. Dans ce contexte, les Albanais sont confondus avec les Turcs s'ils sont musulmans, avec les Grecs s'ils sont orthodoxes. Quant à l'intelligentsia serbe, elle les dépeint comme de dangereux sauvages, incapables de constituer une nation et de se gouverner. Ses accointances avec la bourgeoisie française contribuent à la massive et efficace reproduction d'une description digne de la vision antique du barbare et conforme à la vision coloniale des populations d'outre-mer et du sauvage⁴. « Les Albanais, dit Marcel Mauss dans son ouvrage, sont dans un stade de civilisation toujours très primitif, plus primitif certes que les Indo-Européens au moment de leur entrée dans l'histoire⁵ ».

Il est vrai que le mouvement national albanais, à cette époque, est une réalité difficile à comprendre. C'est, avec celui des Macédoniens, le

moins avancé des Balkans. En première approche, les Albanais paraissent alors ne se différencier indiscutablement de leurs voisins qu'en tant qu'albanophones, alors que la Macédoine slave n'est qu'un continuum linguistique entre Serbes et Bulgares, situation propre à alimenter entre Belgrade et Sofia un débat sans fin sur son identité ethnique. Mais la spécificité linguistique, constitutive pour les Albanais eux-mêmes de leur identité nationale, a pu être tenue par d'autres pour insignifiante, au sens propre, quand on exagérait de façon colossale les emprunts et surtout à ignorer totalement les faits de structure. C'est l'existence même d'une nation albanaise qui, pour l'Occident, paraissait difficile à saisir.

Au début du vingtième siècle, à la veille des guerres balkaniques (1912-1913), la quasi-totalité des régions albanaises des Balkans anpartenaient à l'Empire ottoman (à quelques détails près : Ulgini. par exemple, était au Monténégro depuis 1880). Le mouvement national albanais, pris entre la répression ottomane et les ambitions territoriales des États balkaniques et sans grand appui extérieur, ne put obtenir l'indépendance que d'à peine un peu plus de la moitié de l'aire de peuplement albanais dans les Balkans. À partir de 1913, une grande partie des Albanais va constituer une minorité nationale au sein de deux Étatsnations agrandis, la Serbie et le Monténégro, puis au sein d'un État plurinational qui tente de fonctionner comme un État-nation, le rovaume des Serbes. Croates et Slovènes, tandis que d'autres Albanais, aussi nombreux, se trouvent en Grèce et que le reliquat est contenu dans les frontières d'une Albanie sous-dimensionnée. Les circonstances qui ont déterminé, à l'issue des guerres balkaniques, l'établissement d'une frontière coupant en deux, ou plutôt, en trois, ce territoire, sont fort complexes car elles mettent en jeu, outre les rapports conflictuels du Gouvernement ottoman avec ses sujets albanais, les intérêts de quatre États nationaux déjà constitués dans les Balkans et ceux de six grandes puissances européennes.

La construction identitaire

S LOGITHS OF A LC

Quand on aborde la « question nationale », il est plus fructueux de commencer par la conception de la nation que par la réalité que recouvre cette notion. Car la « nation » telle qu'elle est conçue par le nationalisme peut être reconnue à titre prospectif, alors que la « nation » réelle ne peut être reconnue qu'a posteriori. E. Hobsbawm insiste avec E. Gellner sur la part de l'artefact, de l'invention et de la création délibérée appliquée au social dans la genèse des nations. Les nations considérées comme le moyen naturel, donné par Dieu, de classer les hom-

mes, les nations représentant un destin politique inhérent sont un mythe. Le nationalisme qui parfois prend des cultures préexistantes, cela, c'est une réalité⁶. Le nationalisme vient avant les nations. Ce ne sont pas les nations qui font les États et le nationalisme, c'est l'inverse⁷.

La nation n'est donc pas une réalité concrète, mais une idée. On ne peut nier cependant que la nation s'extériorise dans le comportement de ses membres. Comme il existe des plats nationaux, on peut observer des réflexes, des répugnances et des goûts auxquels se rattache un caractère national. Mieux encore : si personne n'a jamais vu la nation, on sait, par expérience, quelle est l'ampleur des sacrifices qu'il lui arrive d'exiger et que ses membres lui consentent. Dans ces conditions, puisque la nation n'est pas un phénomène directement observable, puisqu'elle ne se révèle que par les sentiments qu'on lui porte et les attitudes qu'elle suscite, force est de voir en elle une idée, une représentation que les individus font de l'être collectif que tous ensemble ils constituent, c'est-àdire, en définitive, un mythe.

En qualifiant ainsi l'idée nationale, on n'a plus à s'interroger sur son origine et sa raison d'être. Elle fait partie de cet univers magique qu'est l'univers de la personne, dont les éléments, comme Marcel Mauss l'a merveilleusement démontré en d'autres occasions (1938), ne sont pas des données objectives, mais des représentations et des croyances. Mais ce qu'il faut d'emblée souligner, c'est que l'idée de nation s'enracine dans des différences. La cohésion n'est acquise qu'au prix d'une opposition flagrante ou virtuelle à tout ce qui est étranger.

Ainsi, l'une des dernières nationalités en Europe, la nation albanaise est restée longtemps marquée par des traits percus comme archaïques. tels qu'une organisation partiellement tribale, la persistance des communautés familiales et l'usage de la vengeance : caractères que leurs voisins immédiats et la majorité des voyageurs occidentaux, du milieu du dix-neuvième siècle aux années 1930, ont « naturalisé » pour en faire l'essence même de ce peuple. Interprétation trop simple, dans la mesure où il ne s'agit pas seulement d'une culture traditionnelle. mais aussi d'une culture de la marginalité, de l'exclusion et du nondéveloppement. Face à l'emprise croissante d'États successifs qui les rejetaient et dans lesquels ils ne pouvaient se reconnaître, les Albanais ne pouvaient que s'affirmer en mettant l'accent sur les aspects les plus traditionnels de leur culture, en s'attribuant l'exclusivité ethnique de ce qui pouvait n'être que le signe d'un décalage, l'effet d'une entrave à l'évolution. Souvent percus de façon défavorable par leurs voisins immédiats, ils étaient à leur tour tentés de cultiver leur particularisme, de se poser en s'opposant. Et ils ont ainsi résisté à l'assimilation par la

conservation, par une espèce d'« hibernation dans l'histoire », selon l'expression d'A. di Sparti.

C'est bien pourquoi la valeur spirituelle des traits qui font une nation ne doit pas cacher qu'elle s'adresse à des passions moins nobles, dont la plus farouche est l'orgueil. Et il ne saurait en être autrement puisque, née de la légende et vivant du mythe, la nation doit, sous peine de disparaître, parfaire sans cesse l'image qu'elle veut donner d'elle-même. Elle magnifie ses œuvres, son art, son droit, et jusqu'à sa science, pour en faire une preuve de sa supériorité. Ainsi par exemple, à partir du moment où, en Albanie, le socialisme s'est incarné dans l'État, la pratique a montré que l'idée nationale est une donnée qui échappait aux manipulations auxquelles on voudrait la soumettre pour la plier aux exigences de la doctrine. Aussi, plutôt que de s'acharner sur elle, comme ce fut le cas, par exemple, pour l'idée religieuse, les dirigeants communistes albanais, comme leurs confrères en d'autres lieux, ne se sont pas fait faute de l'exploiter aux fins de leur politique d'autarcie et de purisme doctrinal.

Le dédoublement identitaire des Franco-Algériens

Contrairement aux cas balkaniques ou albanais, la réforme du code de la nationalité en 1993 en France s'est produite dans un type de société qui, selon Marcel Mauss, « est devenue à quelque degré l'État, le corps politique souverain; c'est la totalité des citoyens; c'est précisément ce qu'on appelle la nation⁸ ». Mais les représentations et les rapports qu'entretiennent en France les jeunes issus de l'immigration algérienne avec les nationalités française et algérienne demeurent cependant beaucoup plus complexes.

De par la colonisation qui a fait du territoire algérien actuel une terre française de 1830 à 1962 et des effets respectifs des codes de la nationalité des deux États, les enfants nés en France à partir du premier janvier 1963, de parents eux-mêmes nés avant 1962 et devenus Algériens à l'indépendance (sauf demande explicite de garder la nationalité française), sont à la fois français et algériens de naissance (ou d'origine).

La nation et la nationalité algériennes ont été construites idéologiquement contre les valeurs d'individualisme et d'égalité proclamée de la France qui, dans le contexte de la colonisation, par définition fondée sur l'inégalité et la domination, étaient légalement contredites. L'Algérie fut alors rattachée à l'aire culturelle arabo-musulmane, en opposition à l'Occident, faisant de la langue arabe (la dimension berbère de l'Algérie était ainsi occultée) et de l'appartenance à la religion

musulmane par ascendance paternelle le fondement unique et éternel de l'identité nationale, au détriment de tout choix individuel⁹.

Par ailleurs, en France, le contexte politique actuel est marqué, en l'occurrence, par la réforme du code de la nationalité, les « lois Pasqua », l'extension des thèses de l'extrême-droite, la stigmatisation de l'Islam, etc. Dans les conditions où la situation sociale et économique est en plus alourdie par la précarité générale de l'emploi, le chômage touche plus spécifiquement les jeunes adultes issus de l'immigration algérienne. Cet état de choses, qui vient se greffer sur la condition d'immigrés des parents, elle aussi par définition inégale et dévalorisée, complique une identification minimale mais nécessaire à la nationalité française reçue juridiquement à la naissance pour les uns et peut entraver toute demande de réintégration parfois désirée, dans la nationalité française pour les autres.

On s'aperçoit d'emblée, qu'à travers ces questions de nationalité, indissolublement idéologiques et concrètes, l'identification à un modèle de société relève, premièrement, de la contingence historique, dans des conditions spécifiques, passées et présentes, qu'il faut repérer et expliquer, et, deuxièmement, d'un processus de construction dynamique de la personne. Il ne s'agit nullement de la soi-disante nature opposée des « cultures » en présence (modernité/rationalité contre archaïsme/obscurantisme religieux) qui rendrait impossible l'intégration, au sens sociologique, c'est-à-dire le maintien du lien social dans des sociétés fondées sur l'individu et son autonomie.

Ainsi, afin de dépasser le double essentialisme (modernité/archaïsme) repéré à travers la réforme du code de la nationalité de 1993, il faut tenter de déterminer à partir d'entretiens, comment les jeunes et les familles issus de l'immigration ont vécu l'imposition des deux nationalités fondées idéologiquement sur des valeurs opposées, et dans quelle mesure ils les ont intériorisées, ce qui ne peut manquer d'entraîner de multiples contradictions.

Ainsi, d'après une série d'entretiens que j'ai effectués en Région parisienne, les jeunes issus de l'immigration algérienne se sentent frustrés de se voir imposer la nationalité française qu'ils considérent allant à contre-courant de leurs convictions. Mais ils ne se sentent pas moins frustrés du fait que la réforme actuelle du code de la nationalité française ne leur permet pas d'être considérés citoyens français à part entière, puisqu'elle laisse ouverte l'option de faire des choix. Le cas des jeunes femmes, également, est très important dans la mesure où l'idéologie algérienne a fait des femmes les garantes de la tradition, donc des valeurs nationales. D'un côté toute occidentalisation leur est

interdite, de l'autre elles sont présentées comme celles par qui se fera l'intégration, notamment à travers le mariage « mixte ». C'est pourquoi les rapports familiaux et l'avenir matrimonial des jeunes issus de l'immigration algérienne, de même que les transformations des représentations et des pratiques de l'honneur, de la dot et de la publicité de la virginité chez la même population deviennent hautement pertinentes. Compte-tenu de cette opposition de valeurs sous-jacente aux codes de la nationalité et du contexte politique, social et économique, la question est de savoir quelle identité ces jeunes peuvent construire.

Identité personnelle et intégration sociale

La prise de conscience d'une double identité, identité personnelle des individus et identité nationale de l'ensemble, permanente chez tous les peuples « en construction nationale », ne reçoit de solution, avec les soins de l'État et la volonté d'être de ces populations, qu'avec le temps. La question « Que suis-je? » demeure la plus importante dans tous les cas de processus des constructions nationales. La récupération du passé est un passé à reconstruire. Et cette reconstruction historique, qui passe du discontinu de la contingence et de l'événement au continu de la culture globale, devient l'un des fondements de l'identité nationale.

À ce titre, la nation remplit deux fonctions essentielles dont l'exercice commande la survie des collectivités humaines. Une fonction d'intégration procure au groupe la cohésion spirituelle grâce à laquelle il résiste à l'effet corrosif des rivalités d'intérêts. Une fonction disciplinaire, en sacralisant le pouvoir, fait de sa force une autorité.

Toute l'affabulation d'où procède l'idée de nation n'est pas gratuite. Non seulement elle consolide l'existence du groupe, mais encore elle favorise son agencement politique en sacralisant le pouvoir qui s'y exerce. Ce pouvoir, ce sera celui qui est afférent aux impératifs nationaux. Il y trouvera sa légitimité qui, aux yeux des gouvernés, n'est rien d'autre que l'adéquation de ses desseins à l'entreprise qu'exige la continuité nationale. L'idée nationale est le plus sûr élément du consensus. Elle porte en elle une représentation du futur dont le pouvoir apparaît le garant. Sans doute, le souvenir des épreuves communes, les traditions, la conscience d'une originalité historique font la nation, mais si les membres du groupe y sont attachés, c'est moins par ce que ces croyances représentent du passé que par ce qu'elles préfigurent de l'avenir. La nation, c'est continuer à être ce que l'on a été, à vivre selon la même foi que celle dont se sont inspirées les générations précédentes. Il s'agit donc, à travers une image d'un passé, de la vision d'un destin.

De ce rêve, le pouvoir, en l'incarnant, fait un projet, où hier n'est évoqué que comme fondement de ce que sera demain. Dans cette perspective, le pouvoir est l'instrument de l'hypothèque prise sur l'avenir.

Au phénomène historique et sociologique que fut la formation de la réalité nationale, la pensée révolutionnaire en France est venue apporter une consécration juridique en faisant de la nation un sujet de droit. Propriétaire de la souveraineté, la nation est la source de tous les pouvoirs qui ne peuvent être exercés qu'en son nom. À ce titre, l'idée de nation pénétrait dans l'univers politique non comme une force parmi d'autres, mais comme la seule puissance légitime puisque c'est en elle que se situait le fondement de l'autorité 10.

Ayant dissocié les cadres sociaux traditionnels, la pensée révolutionnaire leur avait substitué un cadre unique, la nation, pour rassembler en un corps unifié les individus que la disparition des ordres, des corporations et des divers états condamnait à la solitude. S'ils demeuraient socialement isolés, du moins trouvaient-ils, politiquement, une chance de regroupement. La pensée politique libérale fut ainsi dominée par la conviction qu'il était possible de regrouper dans l'allégorie nationale les différentes catégories de la population que, dans la réalité de la vie quotidienne, séparent les intérêts, les aspirations, les ressources, les chances.

Car s'il est vrai que la nation s'affirme avec d'autant plus d'intransigeance que son assise concrète est plus faible, c'est parce que l'idée nationale engendre entre les hommes une solidarité qui efface les oppositions que provoqueraient leurs situations réelles. De même, si elle est souvent plus accusée chez les individus de condition modeste, c'est parce qu'elle leur permet de trouver dans leur adhésion à la foi collective une dignité qu'ils seraient bien en peine de fonder sur la médiocrité de leur situation personnelle.

Or, c'est cette communion qu'est venu rompre le durcissement de la conscience de classe. Les classes sociales opèrent une redistribution des membres de la collectivité nationale en quelques grandes formations entre lesquelles la communication est rompue. Aux yeux de ses membres la classe remplace la nation. Elle est, pour eux une famille naturelle qui dispense une chaleur et une protection que la famille légale, la nation, ne procure pas¹¹.

Certes, depuis qu'elle a cessé d'être un concept révolutionnaire, la nation n'exerce plus qu'à de rares exceptions l'attirance émotive qui lui permit autrefois de sceller l'unité du peuple par-delà les différences de conditions et l'antagonisme des intérêts. Mais le fait national n'en subsiste pas moins. Résistant à l'érosion des mythes qui visent à ériger la

classe en catégorie suprême, il trouve un écho au plus profond de la conscience politique des individus, là où s'estompent les clivages partisans et où s'affirme l'attachement à l'être collectif que l'histoire a forgé.

L'échec des tentatives doctrinales ou vécues pour abolir l'idée de nation est d'autant plus significatif qu'on peut l'enregistrer dans les pays appartenant à cet *empire* aujourd'hui éclaté que fut l'ancien bloc communiste en Europe centrale et orientale ou l'ex-Union Soviétique, c'est-à-dire là où l'avènement officiel de la classe aurait dû permettre de dépasser les clivages établis sur la base des appartenances nationales¹².

De même, malgré la fin annoncée des identités nationales par la construction européenne et la mondialisation des échanges économiques ou le caractère purement instrumental que tendent à prendre les relations humaines, il faut se rendre compte que l'idée de citoyenneté demeure fortement attachée à une identité nationale bien délimitée. Or, cette identité nationale est à son tour toujours liée à l'identité personnelle. Car insister sur la conscience ou le choix délibéré comme critère d'appartenance à un État et à une nation revient pourtant insensiblement à subordonner à une option unique, au seul choix d'appartenir à une « citoyenneté » ou à une « nationalité », les moyens complexes et multiples par lesquels les êtres humains se définissent et se redéfinissent en tant que membres de groupes.

Nous ne pouvons affirmer que pour la plupart des gens l'identification nationale, quand elle existe, exclue les autres identifications possibles qui constituent l'être social d'une personne, ou leur soit toujours supérieure. En fait, elle est toujours associée à des identifications d'autres types, même quand elle est considérée comme supérieure à celles-ci. Pour cette raison, on est confronté à un phénomène double, essentiellement construit d'en haut, mais qui, comme l'a remarqué E. Hobsbawm¹³, ne peut être compris si on ne l'analyse pas aussi par le bas, c'est-à-dire à partir des hypothèses, des espoirs, des besoins, des nostalgies et des intérêts, qui ne sont pas nécessairement nationaux et moins encore nationalistes, des gens ordinaires.

BIBLIOGRAPHIE

ARMSTRONG, J., Nations before Nationalism, Chapel Hill, 1982.

DEUTSCH, K.W., Nationalism and Social Communication: an Inquiry into the Foundations of Nationality, New York, Cambridge, Wiley, M.I.T. Press, 1953.

DEUTSCH, K.W., Nationalism and its Alternative, New York, Knopf, 1969.

DEUTSCH, K.W., Tides among Nations, New York, Free Press, 1979.

GELLNER, E., Encounters with Nationalism, Oxford, Blackwell, 1994.

KOHN, H., The Idea of Nationalism. A study of its Origins and Background, New York, 1944 (reprint 1967).

KOHN, H., Prophets and Peoples: Studies in Nineteeth Century Nationalism, New York, Macmillan, 1946 (reprint New York, Octagon Books, 1975).

KOHN, H., Pan-Slavism: its History and Ideology, New York, Vintage Books, 2^e ed., 1960.

KOHN, H., The Age of Nationalism: the First area of Global History, New York, Harper and Row, World Perspectives, 1962, 28 (reprint by Westport, Conn., Greenwood Press, 1976).

KOHN, H., Nationalism. Its Meaning and History, Princeton, Van Nostrand, 1965 (reprint by Malabar, Fla: Krieger, 1982; 1^e éd. 1955).

MAUSS, M., « Une catégorie de l'esprit humain : la notion de personne, celle de "moi" », Journal of the Royal Anthropological Institute, 1938, vol. 68 (repris dans MAUSS, M., Sociologie et Anthropologie, Paris, PUF, 1950, pp. 333-362).

MICHEL, B., Nations et nationalismes en Europe centrale: 19° et 20° siècles, Paris, Aubier, coll. Historique, 1995.

SCHNAPPER, D., La France de l'intégration: sociologie de la nation en 1990, Paris, Gallimard, 1991.

SCHNAPPER, D., L'Europe des immigrés: essai sur les politiques d'immigration, Paris, Bourin, 1992.

SCHNAPPER, D., La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation, Paris, Gallimard, 1994.

SETON-WATSON, H., Nations and States: an Inquiry into the Origins of Nations and the Politics of Nationalism, London, Methuen, 1977 (reprint by Boulder, Colo., Westview Press).

SMITH, A.D., *Nationalist Movements*, London, Macmillan, ed. by A.D. Smith, 1976 (reprint New York, St. Martin's Press, 1977).

SMITH, A.D., Nationalism in the Twentieth Century, New York, University Press, 1979.

SMITH, A.D., *The Ethnic Revival*, Cambridge, Cambridge University Press, Themes in the Social Sciences, 1981.

SMITH, A.D., State and Nation in the Third World: the Western State and African Nationalism, Brighton Sussex, Wheatsheaf Books, 1983 (reprint New York, St. Martin's Press).

SMITH, A.D., *Theories of Nationalism*, New York, Holmes & Meier, 2^e éd., 1983 (1^e éd. London, Duckworth, 1971; reprint New York, Harper & Row).

SMITH, A.D., The Ethnic Origins of Nations, Oxford, Blackwell, 1986 (reprint 1987).

SMITH, A.D., *National Identity*, London, Penguin Books, 1991 (reprint Reno, University of Nevada Press, Ethnonationalism in Comparative Perspective).

SMITH, A.D., Ethnicity and Nationalism, Brill, International Studies in Sociology and Social Anthropology, ed. by Smith, A.D., Leiden, 1992.

SNYDER, L.L., *The Meaning of Nationalism*, New York, Greenwood Press, 1954 (reprint 1968).

SNYDER, L.L., *The New Nationalism*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1968.

SNYDER, L.L., Varieties of Nationalism: a Comparative Study, Hinsdale, Ill., Dryden Press, 1976.

SNYDER, L.L., Global Mini-Nationalisms: Autonomy or Independance, Westport, Conn., Greenwood Press, 1982.

SNYDER, L.L., Macro-Nationalisms: a History of the Pan-Movements, Westport, Conn., Greenwood Press, 1984.

SNYDER, L.L., Encyclopedia of Nationalism, New York, Paragon House, 1990.

SNYDER, L.L., Contemporary Nationalisms: Persistence in Case Studies, Malabar, Fla., Krieger, 1992.

SPARTI, A. di, « Diaspora nel televisivo: lingue minoritarie e mass media », in Etnia albanese e minoranze linguistiche in Italia, a cura di A. Guzzerra, Atti del IX Congresso Internazionale di Studi Albanesi, Palermo 1981, Palermo, 1983.

NOTES

ARON, R., « Le déclin de l'Occident », Le Débat, n° 28, 1984, pp. 4-17.

² Mauss, M., « La Nation », L'Année sociologique, 3^e série, 1953-1954 (repris dans

Œuvres, vol. 3, p. 584).

³ ANCEL, J., Peuples et nations des Balkans: Géographie politique, Paris, Éd. du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1992 (orig. 1930); ZANKOW, S., Nation, Staat, Welt und Kirche im orthodoxen Osten, Sofia, 1937; JELAVICH, C.& B., The Establishment of the Balkan National States (1804-1920), Seattle, University of Washington Press, 1977.

A ROUX, M., Les Albanais en Yougoslavie. Minorité nationale, territoriale et déve-

loppement, Paris, Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992.

⁵ Mauss, M., op. cit., 1953, p. 586.

⁶ GELLNER, E., Nations and Nationalism, Ithaca, New York, Cornell University Press, New Perspectives on the Past, 1983 (trad. franç. Paris, Payot, 1989).

⁷ HOBSBAWM, E., Nations and Nationalism since 1780. Programme, Myth, Reality, Cambridge, Cambridge University Press, 2^e éd., 1992 (1^e éd. 1990) (trad. franç., Paris, Gallimard, 1992).

⁸ Mauss, M., op. cit., 1953, p. 593.

⁹ SICARD, É., « Essai d'analyse sociologique schématique sur la construction de la nation algérienne ». Revue de l'Institut de Sociologie, Bruxelles, 1967, n° 2 et 3.

GUIOMAR, J.-Y., L'Idéologie nationale: nation, représentation, propriété, Éd. Champ Libre, 1974; La Nation entre l'histoire et la raison, Paris, La Découverte, 1990.

¹¹ LE GUYADER, A., Contributions à la critique de l'idéologie nationale, Paris, Union générale d'éditions, coll. 10/18, 1978.

¹² TAMÁS, G.M., Les Idoles de la tribu. L'essence morale du sentiment national, Paris, Arcantère, 1991. CARRÈRE d'ENCAUSSE, H., L'Empire éclaté: la révolte des nations en U.R.S.S., Paris, Le Livre de Poche, 1980 (repris Librairie générale française, 1990); CARRÈRE d'ENCAUSSE, H., La Gloire des nations ou la fin de l'empire soviétique, Paris, Fayard, 1991, nouvelle éd. augmentée (1° éd. 1990) (repris Librairie générale française, 1992).

¹³ HOBSBAWM, E., op. cit., p. 21.